

TOGO

Communiqué final du Rassemblement du 02 mai 2015 à Paris POUR LA VERITE DES URNES !

Le candidat Faure Gnassingbé, le Président sortant, a organisé pour la 3^{ème} fois un système électoral où les preuves issues des bureaux de vote ne peuvent être comparées. Sur cette base, il a choisi de laisser la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), puis la Cour constitutionnelle annoncer sa victoire dans une élection à un tour sur le score de 58,73 % contre 35,19 % des suffrages exprimés selon le comptage non consensuel de la CENI.

Le peuple togolais ainsi que le monde entier ont vu les images de la séquence surréaliste de la scène de proclamation des résultats de l'élection présidentielle du 25 avril 2015 par le président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), M. Taffa Tabiou. **Le vice-président de la CENI, M. Francis Pedro Amuzun, a été obligé d'interrompre en direct son président proclamant des résultats sensés complets de l'élection alors que seulement 16 circonscriptions électorales sur 42 sont dépouillées ! A partir de cet instant et au vu de toute cette tragi-comédie mise en scène en direct à la télévision nationale, le processus électoral est sorti de son cadre légal.** Sous d'autres cieux, cet acte de M. Tabiou serait qualifié d'imposture et puni en conséquence.

Rappelons le passé peu glorieux de Faure Gnassingbé dans sa chaotique accession au pouvoir en 2005 avec plus de 500 morts selon l'ONU ! Rappelons sa seule promesse : « changer les choses » alors qu'il a bien fini par flouer tout le monde. En 2005 et 2015, c'est le même couple diabolique qui officie : M. Faure Gnassingbé à la tête de l'État et M. Taffa Tabiou à la tête de la CENI.

Arrêtons-nous un instant sur le rôle joué le 28 avril au Togo, par les présidents du Ghana et de Côte d'Ivoire, MM Mahama Dramani et Alassane Ouattara, juste avant la proclamation des résultats. Facilitateurs ? Secouristes ? Mais de qui ? Du peuple, du candidat Fabre ou du Président sortant Faure ?

Dans ce contexte, **MM Mahama Dramani et Alassane Ouattara portent une lourde responsabilité pour tout ce qui pourrait advenir de mal au Togo. Car, selon le pouvoir togolais, ce sont ces présidents qui ont intimé l'ordre à M. Tabiou de proclamer les résultats. Mais quels résultats, puisque l'analyse et la consolidation des retours des bureaux de vote ne sont pas terminées, ni même la totalité des Procès-Verbaux des CELI (Commission Electorale Locale Indépendante) ?**

La manifestation initiée par la Diaspora togolaise à Paris a rassemblé de nombreux Togolais, des Panafricanistes et Démocrates Amis du Peuple Togolais, qui ont bravé la pluie, le froid pour rappeler devant l'Ambassade du Togo que les résultats annoncés par le président de la CENI togolaise, M. Taffa TABIOU, ne correspondent pas à la vérité des urnes et ne peuvent faire l'objet d'une preuve à posteriori. Il suffit pourtant de comparer les résultats. Mais Faure Gnassingbé continue de refuser ! Pourquoi ? Tout porte à croire que les Nations Unies, l'Union africaine, la CEDEAO, l'Organisation internationale de la Francophonie ne

peuvent que soutenir la contre-vérité des urnes. Tous les Togolais et les amis du Togo doivent avoir un sursaut républicain pour défendre la démocratie et la vérité des urnes.

Du côté de l'opposition, le candidat Jean-Pierre Fabre a rendu public les décomptes des 26 circonscriptions électorales restantes sur les 42 au total. Sur ces résultats, il fait un score de 52,20 % contre 43,90 % pour Faure Gnassingbé. Le Togo ne peut avoir deux Présidents. Il faut donc retrouver la vérité des urnes en se fondant uniquement sur tous les Procès- Verbaux signés par toutes les parties au niveau des bureaux de vote.

Voilà donc 2 présidents pour un seul pays...

La Diaspora togolaise ainsi que toutes les organisations signataires de l'appel au Rassemblement du 02 mai 2015 devant l'Ambassade du Togo à Paris, initié par le Mouvement Sursaut Togo, sont unanimes pour faire leur, cette parole de sagesse : pour gagner le pari de la justice et la paix au Togo, il faut « rendre à César, ce qui est César ... ». La vérité des urnes, voilà l'unique chemin de la paix et de la réconciliation nationale au Togo.

Restons mobilisés pour participer massivement aux actions à venir afin de protester vigoureusement contre cette forfaiture électorale de trop au Togo et d'exiger la vérité des urnes !

Un rappel utile - l'article 150 de la Constitution togolaise stipule :

« Art.150 : En cas de coup d'Etat, ou de coup de force quelconque, tout membre du Gouvernement ou de l'Assemblée nationale a le droit et le devoir de faire appel à tous les moyens pour rétablir la légitimité constitutionnelle, y compris le recours aux accords de coopération militaire ou de défense existants.

Dans ces circonstances, pour tout Togolais, désobéir et s'organiser pour faire échec à l'autorité illégitime constituent le plus sacré des droits et le plus impératif des devoirs. »

Fait à Paris, le 02 mai 2015

Les premiers signataires : Mouvement SURSAUT-TOGO, CVU-TOGO-Diaspora, La Plateforme Panafricaine, Collectif Contre la Confiscation de la Démocratie au BURKINA FASO (CCCDB), Front Nouveau Citoyen MALI, Amicale Panafricaine, Comité Culturel pour la Démocratie au BENIN (CCDB), Halte aux Génocides Mémoire et Justice (HGMJ Côte d'Ivoire) ...